

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 14 avril 2025

DELIBERATION 2025\_07

Nombre de membres 10

Excusé : 1

Date de la convocation : 27 mars 2025

En exercice : 10

Absents :

Date d'affichage : 27 mars 2025

Présents : 6

Pouvoir : 3

### VOTE DES TAUX 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, M. Sébastien LANGE, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRENARD, Mme Maryse TEQUI,

Pouvoir : M. Damien WEISSE donne procuration à Mme TEQUI Maryse  
M. Didier MIRATON donne procuration à M. REILHES Claude  
M. Stéphane ROUX donne procuration à Mme NARDI Sandrine

Excusé : M. Christophe BOYER

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de TH 2019 jusqu'en 2022 afin de permettre la suppression progressive des TH sur les résidences principales.

A compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de TH qui concerne :

- les résidences secondaires,
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le produit fiscal attendu pour 2025 des trois taxes locales (Taxe foncière bâtie – Taxe foncière non bâtie – Taxe d'habitation).

M. le Maire propose au conseil municipal d'augmenter de 2%, les taxes sur le bâti et sur le non bâti ainsi que sur la taxe d'habitations sur les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité,

➤ **ACCEPTÉ** d'augmenter des taux, qui se traduit ainsi

TAXE	Taux de référence 2024	Bases Impositions prévisionnelles 2025	Taux Votés 2025	Produit Attendu 2025
Taxe F Bâtie	47.45%	173 200	48.40	83 829€
Taxe F N. Bâtie	43.30%	29 800	44.17	13 163€
Taxe Habitation	11.77%	5 800	12.01	697€
		<b>202 600</b>		<b>97 689€</b>

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance

Le Maire,  
Claude REILHES